

FAQ pour les IP



J'ai un client avec qui la relation est de plus en plus difficile, et je veux y mettre fin. Est-ce que je peux mettre fin à la relation IP-client, et que dois-je prendre en considération?

À moins que d'autres dispositions pour la prestation des soins puissent être prises immédiatement, une telle décision ne devrait être prise que dans des circonstances inhabituelles et pour de très bons motifs.

Les clients ont le droit d'être informés, de poser des questions, d'insister sur le consentement éclairé et de demander une deuxième opinion si cela est raisonnable. Ils ont aussi le droit d'accepter ou de refuser toute intervention ou tout traitement offert par l'IP. C'est seulement si le client fait quelque chose qui compromet de manière fondamentale sa relation avec l'IP que l'IP peut envisager de demander au client d'obtenir des soins ailleurs, par exemple : la personne refuse systématiquement toutes les interventions, manque constamment ses rendez-vous ou menace l'IP.

Dans de telles circonstances, l'IP est tenue de communiquer la nature du problème directement au client en lui indiquant clairement qu'il est possible que le client soit retiré de la pratique de l'IP. Ce n'est que si la situation ne peut être résolue après un tel avis que l'IP peut officiellement indiquer au client qu'elle met fin à la relation.

Lorsque la décision de mettre fin à la relation est définitivement prise, elle doit être communiquée au client directement, de préférence par courrier recommandé. Le client est alors informé que des soins continueront à lui être fournis pendant une période raisonnable pour lui donner le temps de prendre d'autres dispositions. Dans certains cas, une période de deux à trois mois est considérée appropriée. Il faut également indiquer au client que les dossiers pertinents seront acheminés, à sa demande, au nouveau fournisseur de soins primaires.

Il est dans l'intérêt de l'IP de discuter avec l'employeur de son désir de mettre fin à une relation professionnelle avec un client pour voir si l'employeur a des politiques qui appuient l'IP.